

TITRE II

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

I – Généralités

II – Déroulement de l'enquête

III – Conclusion et avis

3-1 Mise en conformité des captages

3-2 Volet parcellaire de l'enquête publique

I – Généralités

Par délibération du conseil municipal de la Mairie de Bel Air Val d'Ance, en date du 19 Novembre 2020, la commune décide de mettre en œuvre la procédure de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable des captages de Mas Chambaud n°1 et n°3, ouvrage collecteur de Mas Chambaud, réservoir de Croisières.

Le projet porte sur la mise en conformité de ces captage destinée à la consommation humaine pour l'unité de distribution d'eau potable (Verrières Croisières) de la commune déléguée de Saint Symphorien en vue d'obtenir :

- une autorisation administrative déclarant d'utilité publique lesdits captages,
- l'instauration d'un Périmètre de Protection Immédiate (PPI) dont les parcelles doivent être acquises en pleine propriété,
- La définition d'un Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) à l'intérieur desquels peuvent être interdits ou réglementés certaines activités, travaux installations etc... qui seraient de nature à nuire à la qualité des eaux.

La présente enquête publique unique regroupe donc :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public
- Enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales

La commune de Bel Air Val d'Ance est maître d'ouvrage du projet avec l'assistance technique du SATEP. Le cabinet SOGEXFO Centre – Cabinet Falcon Géomètres experts associés assure la maîtrise d'œuvre et a élaboré le dossier d'enquête. Monsieur Santamaria, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique a rendu ses avis sur les captages concernés par l'enquête.

Le rapport présente la nature et les caractéristiques de chaque captage. Les éléments détaillés portent sur les captages avec pour chacun d'entre eux :

- Le contexte du captage, la présentation du projet, (besoin en eau, travaux à réaliser, caractéristiques et qualité de l'eau, vulnérabilité, périmètres de protection pour chacun d'eux), estimation du coût.
- Le rapport présente en ce qui concerne l'enquête parcellaire, l'identification des propriétaires, des parcelles incluses dans les différents périmètres de protection de chaque captage.
- La nature et la surface des parcelles sont répertoriées dans différents tableaux ainsi que la surface des parcelles devant faire l'objet d'une acquisition par la commune ou grevées de servitudes légales.

2 - Déroulement de l'enquête

Par décision n° E21000051/48 en date du 17 Juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, j'ai été désignée en qualité de commissaire enquêteur, chargée de conduire sur le territoire de la commune de Bel Air Val d'Ance :

Les enquêtes, préalable à la déclaration d'utilité publique, de servitudes et parcellaire pour la régularisation de captages sur la commune de Bel Air Val d'Ance.

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité, et de distribution d'eau potable au public
- Enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à graver de servitudes légales

Cette enquête d'une durée de 29 jours consécutifs, s'est déroulée du Mercredi 18 Août 2021 au Mercredi 15 Septembre 2021 inclus. Trois permanences ont été prévues

Le mercredi 18 Août 2021 de 9 heures à 12 heures

Le jeudi 2 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures

Le mercredi 15 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures.

En mairie de Bel Air Val d'Ance.

L'avis d'enquête publique a été publié dans la rubrique « annonces légales » du journal « Midi Libre » et du journal hebdomadaire « La Lozère Nouvelle » dans leurs éditions publiées les 5 Août 2021 et 19 Aout 2021.

L'Arrêté préfectoral a été affiché du 6 Aout 2021 au 17 septembre 2021 inclus sur le panneau d'information de la mairie de Bel Air Val d'Ance et sur celui de la commune déléguée de St Symphorien. L'avis d'enquête publique a également été affiché sur les voies d'accès de chacun des captages.

L'avis d'enquête publique a également été publié par l'autorité organisatrice sur le site internet de la Préfecture de la Lozère à l'adresse www.lozere.gouv.fr rubriques : « publications/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques ».

Le dossier d'enquête publique était consultable en mairie de Bel Air Val d'Ance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00), ainsi que sur le site de la Préfecture de la Lozère à l'adresse : www/lozere.gouv.fr rubriques : « publications/enquêtes publiques/autres enquête publiques ».

Le public a été informé qu'il pouvait formuler ses observations soit directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences soit en les portant sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Bel Air al d'Ance ou bien encore en les envoyant pas message électronique à l'adresse ep.maschanbaud@la-poste.net.

Tout a été mis en œuvre par l'autorité organisatrice pour assurer la publicité de l'enquête, permettre une consultation du dossier en ligne sur le site de la Préfecture et recueillir des observations par voie électronique.

Lors de cette enquête publique, j'ai reçu dix personnes aux permanences et qui ont émis pour chacune d'entre elle des observations. Pour la majorité des personnes accueillies lors des permanences, celles-ci étaient directement concernées en qualité de propriétaire des terrains inclus dans les PPI et ou PPR.

Aucun courrier n'a été adressé au siège de l'enquête

Aucune contribution n'a été adressée par voie électronique à l'adresse mail dédiée.

Ces observations portent principalement sur les périmètres de protection.

Ce projet de mise en conformité des captages, objet de l'enquête, a suscité un intérêt en particulier sur les contraintes liées aux différents périmètres de protection.

3 - Conclusion et avis

3-1 Mise en conformité des captages

Le projet de régularisation de mise en conformité des ouvrages publics d'alimentation en eau potable des captages de Mas Chambaud n°1 et n°3, ouvrage collecteur de Mas Chambaud, réservoir de Croisières, situés sur la commune délégué de Saint Symphorien assure la distribution d'eau potable a 42 habitants permanents et peut desservir jusqu'à 106 habitants en pointe en été. Cinq exploitations agricoles sont raccordées au réseau de distribution dont une qui dispose d'une source privée.

Au vu du déroulement de l'enquête publique sur :

- Examen du dossier
- Visite des lieux
- Observations du public
- Echanges avec le maître d'ouvrage
- Précisions apportées par Madame le Maire déléguée de la Commune de Saint Symphorien

L'enquête préalable relative à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages et de leurs périmètres de protection afin de distribuer de l'eau potable au public :

Je soussignée, Lucette Viala, commissaire enquêteur désignée pour conduire l'enquête publique ci-dessus mentionnée :

Considérant

Le bon déroulement de cette enquête publique et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021-175-002 du 24 juin 2021, précisant l'organisation et la procédure prévue par les textes législatifs et réglementaires ;

Que la commune de Bel Air Val d'Ance a lancé la régularisation des captages, amorcée par l'ancienne municipalité en prenant en compte les recommandations et préconisations émises par Monsieur Santamaria, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique et des services de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, en ce qui concerne les travaux à réaliser ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour protéger les ressources ;

L'impact des servitudes d'utilité publique retenues pour assurer la protection des ressources sont peu contraignantes au regard des enjeux de santé publique ;

La mise aux normes de ces captages permettant d'assurer l'alimentation en eau potable des habitants de la commune déléguée de Saint Symphorien, et l'impact des servitudes d'utilité publique, bien que sensible en terme d'investissement pour une petite commune, est mesurée et répond aux exigences de la réglementation ;

Toutes les mesures sanitaires ont été respectées pour assurer l'accueil du public. La publicité de l'enquête a été mise en œuvre. En outre, le dossier a été mis en ligne sur le site internet de la Préfecture et le public avait la possibilité de formuler ses observations et avis sur un site dédié à l'enquête publique.

Le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable des captages de Mas Chambaud n°1 et n°3, ouvrage collecteur de Mas Chambaud, réservoir de Croisières, situés sur la commune déléguée de Saint Symphorien, en vue de distribuer de l'eau potable, porté par la Commune de Bel Air Val d'Ance présente un caractère d'intérêt général et d'utilité publique.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** au projet ci-dessus désigné, assorti des recommandations suivantes :

- D'éviter que les eaux de ruissellement ne soient dirigées vers les captages avec la mise en place d'un fossé non étanche au Sud au droit du captage du Mas Chambaud n°1 et d'un fossé étanche pour le reste du tronçon situé plus au Nord.
- En ce qui concerne, le chemin d'accès aux ouvrages de captage qui sera créé, il s'agira de mettre en œuvre les mesures nécessaires de détournement des eaux de ruissellement par de petits merlons de terre, afin que celles-ci ne soient dirigées vers les PPI.
- La commune doit acquérir l'ensemble des terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate de chaque captage, champ captant, l'emprise du réservoir de Croisières, dont elle n'est pas encore propriétaire.



3-2 Volet parcellaire de l'enquête publique

<p style="text-align: center;">En ce qui concerne l'enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales</p>

En vertu des dispositions réglementaires de l'article 5 de l'Arrêté Préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021-175-002 du 24 juin 2021 et conformément à l'article R131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le maire de la commune de Bel Air Val d'Ance, maître d'ouvrage, a fait notifier avant l'ouverture de l'enquête à chacun des propriétaires concernés par les périmètres de protection immédiate et rapproché sous pli recommandé avec avis de réception, la mise à disposition du dossier d'enquête en mairie. (cf. chapitre 3).

Les propriétaires de parcelles incluses en tout ou partie dans les périmètres de protection immédiate sont ainsi inventoriés :

L'état parcellaire du périmètre de protection immédiate de Mas Chambaud n°1

La parcelle 910 pâture d'une emprise de servitude de 128 m² concerne l'indivision Chalier

L'état parcellaire du périmètre de protection immédiate de Mas Chambaud n° 3

La parcelle 905 pâture d'une emprise de servitude de 411 m² concerne le GFA des Myrtilles

L'état parcellaire du périmètre de protection immédiate du collecteur général du champ captant Mas Chambaud

La parcelle 905 pâture d'une emprise de servitude de 67 m² concerne le GFA des Myrtilles

L'état parcellaire des terrains à acquérir par la commune UDI de Croisières Verrières – Réservoir de Croisières

La parcelle 444 Futaie d'une emprise d'acquisition de 48m² concerne Monsieur Aubazac André

Les propriétaires de parcelles incluses en tout ou partie dans les périmètres de protection rapprochée sont ainsi inventoriés :

L'état parcellaire du périmètre de protection rapprochée de Mas Chambaud n° 1

La parcelle n° 60 Terre d'une emprise de servitude de 3081m² dont 2331m² en ZPS concerne l'indivision Chalier

La parcelle n°61 Lande d'une emprise de servitude de 3638 m² GAEC CLAMENS

La parcelle n°63 Pré d'une emprise de servitude de 1532m² GFA des Myrtilles

La parcelle n°64 Pâture d'une emprise de servitude de 5529m2 dont 1931 m2 en ZPS indivision Brunel

La parcelle n°76 Pré d'une emprise de servitude de 2887m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°377 Futaie d'une emprise de servitude de 3495m2 Monsieur Aubazac André

La parcelle n°378 Futaie d'une emprise de servitude de 2366m2 Monsieur Aubazac André

La parcelle n°379 Futaie d'une emprise de servitude de 6128 m2 indivision Chalier

La parcelle n°380 Lande d'une emprise de servitude de 6211m2 Monsieur Cellier Eric

La parcelle n°381 Futaie d'une emprise de servitude de 5792m2 Monsieur Cellier François

La parcelle n°382 Futaie d'une emprise de servitude de 3772m2 Indivision Roussel

La parcelle n°391 Lande d'une emprise de servitude de 1731 GFA des Myrtilles

La parcelle n°392 Futaie Bois d'une emprise de servitude de 1098 m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°393 Futaie d'une emprise de servitude de 1125m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°394 Lande d'une emprise de servitude de 4911m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°397 Lande d'une emprise de servitude de 7627m2 GAEC CLAMENS

La parcelle n°398 Terre d'une emprise de servitude de 8023 m2 GAEC CLAMENS

La parcelle n°399 Futaie d'une emprise de servitude de 602m2 indivision Brunel

La parcelle n°400 Futaie Bois d'une emprise de servitude de 10437m2 indivision Brunel

La parcelle n°401 Futaie d'une emprise de servitude de 3191m2 indivision Brunel

La parcelle n°402 Futaie d'une emprise de servitude de 2390m2 Monsieur Gaillard Christian

La parcelle n°403 Futaie d'une emprise de servitude de 2956m2 Monsieur Gaillard Christian

La parcelle n°404 Futaie d'une emprise de servitude de 1724m2 Monsieur Gaillard Christian

La parcelle n°405 Futaie d'une emprise de servitude de 5741m2 indivision Brunel

La parcelle n°406 Futaie d'une emprise de servitude de 6579 m2 indivision Brunel

La parcelle n°407 Taillis d'une emprise de servitude de 8341m2 indivision Loubier

La parcelle n°408 Taillis d'une emprise de servitude de 3668m2 indivision Bastide

La parcelle n°409 Taillis d'une emprise de servitude de 4180m2 Monsieur Bertrand Simon

Les parcelles n°418 et n°419 Futaie et Lande d'une emprise de servitude de 2627 m2 pour l'une et 1473m2 pour l'autre la Mairie de St Symphorien est propriétaire

Les parcelles n°902 et n°903 Pâture d'une emprise de servitude de 347 m2 pour l'une et 1016 m2 pour l'autre la Mairie de St Symphorien est propriétaire

La parcelle n°904 Pâture d'une emprise de servitude de 297 m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°905 Pâture d'une emprise de 19014m2 GFA des Myrtilles

La parcelle n°906 Lande d'une emprise de servitude de 147m2 Commune de St Symphorien

La parcelle n°907 Lande d'une emprise de servitude de 125m2 Commune de St Symphorien

La parcelle n°908 Lande d'une emprise de servitude de 6238 m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n°910 Pâture d'une emprise de servitude de 6312m2 indivision Chalier
La voie communale d'une emprise de servitude de 1987m2 propriété de la commune de Bel Air Val d'Ance
Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 316m2 propriété de Monsieur Gaillard Christian
Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 750m2 indivision Brunel
Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 201m2 indivision Fabre
Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 53m2 propriété de Monsieur Aubazac André
Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 49m2 indivision Chalier

L'état parcellaire du périmètre de protection rapprochée de Mas Chambaud n° 3

La parcelle n° 60 Terre d'une emprise de servitude de 3082 m2 indivision Chalier
La parcelle n° 61 Lande d'une emprise de servitude de 3638m2 indivision Fabre
La parcelle n°63 Pré d'une emprise de servitude de 1532 m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n° 64 Pâture d'une emprise de servitude de 5529m2 indivision Brunel
La parcelle n°76 Pré d'une emprise de servitude de 2887m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n°377 Futaie d'une emprise de servitude de 3495m2 Monsieur Aubazac André
La parcelle n°378 Futaie d'une emprise de servitude de 2366m2 Monsieur Aubazac André
La parcelle n°379 Futaie d'une emprise de servitude de 6128m2 Indivision Chalier
La parcelle n°380 Lande d'une emprise de servitude de 3172m2 Monsieur Cellier Thierry
La parcelle n°381 Futaie d'une emprise de servitude de 5792m2 Monsieur Cellier François
La parcelle n° 382 Futaie d'une emprise de servitude de 3772m2 indivision Roussel
La parcelle n°391 Lande d'une emprise de servitude de 1731m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n° 392 Futaie Bois d'une emprise de servitude de 1098m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n°393 Futaie d'une emprise de servitude de 1125m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n° 394 Lande d'une emprise de servitude de 4911m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n° 397 Lande d'une emprise de servitude de 7627m2 GFA des Myrtilles
La parcelle n°398 Terre d'une emprise de servitude de 8023m2 indivision Fabre
La parcelle n° 399 Futaie d'une emprise de servitude de 602m2 indivision Brunel
La parcelle n°400 Futaie Bois d'une emprise de servitude de 10437m2 indivision Brunel
La parcelle n° 401 Futaie d'une emprise de servitude de 3191m2 indivision Brunel
La parcelle n°402 Futaie d'une emprise de servitude de 2390m2 dont 1022m2 en ZPS Monsieur Gaillard Christian
La parcelle n° 403 Futaie d'une emprise de servitude de 2956m2 dont 380 m2 en ZPS Monsieur Gaillard Christian
La parcelle n° 404 Futaie d'une emprise de servitude de 1724m2 Monsieur Gaillard Christian

La parcelle n°405 Futaie d'une emprise de servitude de 5741m2 indivision Brunel
 La parcelle n°406 Futaie d'une emprise de servitude de 6579m2 indivision Brunel
 La parcelle 407 Taillis d'une emprise de servitude de 8341m2 indivision Loubier
 La parcelle n°408 Taillis d'une emprise de servitude de 3668m2 indivision Bastide
 La parcelle n° 409 Taillis d'une emprise de servitude de 4180 Monsieur Simon Bertrand
 La parcelle n°418 Futaie d'une emprise de servitude de 2627m2 dont 484m2 en ZPS
 Section de Croisière Mairie de Bel Air Val d'Ance
 La parcelle n°419 Lande d'une emprise de servitude de 1473m2 dont 1473m2 en ZPS
 Section de Croisière Mairie de Bel Air Val d'Ance
 La parcelle n° 903 Pâture d'une emprise de servitude de 1016m2 Commune de St
 Symphorien
 La parcelle n° 904 Pâture d'une emprise de servitude de 297m2 GFA des Myrtilles
 La parcelle n°905 Pâture d'une emprise de servitude de 18603m2 dont 3037m2 en ZPS
 GFA des Myrtilles
 La parcelle n° 906 Lande d'une emprise de servitude de 147m2 Commune de St
 Symphorien
 La parcelle n° 907 Lande d'une emprise de servitude de 125m2 Commune de St
 Symphorien
 La parcelle n°908 Lande d'une emprise de servitude de 6238m2 dont 473m2 en ZPS
 GFA des Myrtilles
 La parcelle n° 909 Pâture d'une emprise de servitude de 589m2 Commune de Saint
 Symphorien
 La parcelle n°910 Pâture d'une emprise de servitude de 6312m2 indivision Chalier
 La voie communale d'une emprise de servitude de 1987m2 dont 599 en ZPS Commune
 de Bel Air Val d'Ance
 Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 316m2 dont 130m2 en ZPS
 Monsieur Gaillard Christian
 Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 750m2 indivision Brunel
 Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 201m2 indivision Fabre
 Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 53m2 Monsieur Aubazac André
 Le chemin d'exploitation d'une emprise de servitude de 49m2 indivision Chalier

Dix propriétaires de parcelles incluses totalement ou en partie dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée se sont présentés lors des permanences et ont souhaités prendre connaissance du dossier, sur la nature des servitudes et leurs conséquences.

Considérant :

- Le bon déroulement de cette enquête publique et ceci conformément aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021-175-002 du 24 juin 2021 sur la procédure prévue par les textes législatifs et réglementaires,
- Que tous les propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été personnellement informés, par l'envoi d'un courrier

postal en recommandé avec accusé de réception, des modalités de déroulement de l'enquête publique

- Que les propriétaires de parcelles de terrain directement concernées par le projet se sont manifestés au cours des permanences et adhèrent aux enjeux de santé publique et notamment de bénéficier d'une eau de bonne qualité en protégeant la ressource.
- Que les terrains à acquérir ou à grever de servitudes ont été délimités et identifiés

Je soussignée, Lucette Viala, commissaire enquêteur, émets :

UN AVIS FAVORABLE
au volet parcellaire de l'enquête publique

Estables, le 7 Octobre 2021

Le commissaire enquêteur

Lucette Viala

